

RAPPORT DU (DE LA) PRESIDENT(E) DE JURY DE CONCOURS ITRF

(destiné aux candidat-e-s)

NATURE DU CONCOURS

Code et année du concours	Concours n° J4C42TCNEUN017 -2020- Académie: NANTES
Emploi type	Technicien-ne en gestion administrative
Concours (externe, interne ou réservé)	Externe
Corps	Technicien classe normale
BAP	J
Catégorie	B

BILAN QUANTITATIF

Nombre de postes ouverts	3
Répartition des postes par établissement affectataire	Université de Nantes : 2 Université du Mans : 1
Nombre de candidatures recevables	108
Répartition femmes/hommes	
Taux de participation aux épreuves d'admission	45,3%
Nombre d'admis-e-s sur liste principale	3
Nombre d'admis-e-s sur liste complémentaire	2

**BILAN QUALITATIF : niveau général des candidat-e-s**Phase unique d'admission :

Nature de ou des épreuve(s)	Epreuve écrite unique de 3 heures : questions à réponse courte, cas pratiques, dictée, anglais.
Exigences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'actualité de l'ESR et de l'actualité en général - Connaissances de l'organisation et du fonctionnement de l'ESR (universités, EPST, personnels) - Connaissances de base du fonctionnement et de l'organisation d'un laboratoire de recherche public - Culture administrative de base (contentieux administratif, marchés publics, déconcentration, fonction publique...) - Connaissance des grands principes et des règles en matière de finances publiques - Orthographe : savoir détecter et corriger les fautes dans un texte en français - Etre capable de rédiger un court texte en anglais, en respectant les consignes - Etre capable d'établir un budget, en respectant les consignes et en adoptant une présentation cohérente, lisible et sans fautes sur les montants - Etre capable de traiter un cas pratique simple en matière de ressources humaines - Savoir se projeter dans des fonctions de technicien en gestion administrative
Erreurs, lacunes généralement constatées	<p>Globalement, les réponses ont été souvent trop imprécises, ou pas assez développées.</p> <p>S'agissant d'un concours externe, le jury a fait preuve de souplesse dans sa notation, sur les questions touchant à des processus un peu techniques (telles que le recrutement d'un MCF ou la gestion des frais de mission). Mais sur des sujets incontournables dans les universités (tels que Parcoursup, le PIA et les projets qui y sont associés, ou les regroupements d'établissements), qui sont aussi des sujets de société, largement soumis au débat public pour certains d'entre eux, et en tout cas très actuels dans les établissements affectataires, le jury ne peut que regretter le manque d'informations et d'ouverture des candidats sur ces questions.</p> <p>Les candidat-e-s ont été mis en grande difficulté sur des sujets d'actualité :</p> <p>Deux questions, l'une portant sur la loi de transformation de la Fonction Publique (votée en août 2019) et l'autre sur la LPPR (présentée en CNESER le 12 juin 2020), ont donné lieu à des réponses très parcellaires, voire à aucune réponse de la plupart des candidat-e-s.</p> <p>De manière plus anecdotique, il est surprenant que seuls 10 % des candidat-e-s connaissent l'existence du Conseil scientifique, après 3 mois de crise sanitaire, qui a été quasiment l'unique sujet traité par les médias pendant cette période.</p> <p>Les candidat-e-s ont perdu beaucoup de points sur les cas pratiques, qui ne présentaient pourtant pas de difficultés particulières. Il est vrai que le sujet était dense et que de nombreux candidat-e-s semblent avoir été pris par le temps.</p>
Conseils du jury pour les futurs concours	<p>Le jury ne peut que rappeler la nécessité de prendre connaissance de l'intégralité du sujet avant de commencer à composer. Cela permet de commencer par traiter les exercices ou questions sur lesquels on est le plus à l'aise et qui « rapportent » le plus de points.</p> <p>Le jury rappelle aussi la nécessité de se préparer, ce qui n'a vraisemblablement pas été le cas pour de nombreux candidat-e-s. Cela implique de se documenter sur le fonctionnement des universités, sur l'actualité de l'administration et de la fonction publique, sur les grandes lois de l'ESR... Les sites web des ministères (MESRI et DGAFP) et des universités sont pour cela une importante source d'information. Les annales des concours sont aussi une source très utile pour se préparer aux épreuves écrites.</p>



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES DU JURY :

En raison de l'épidémie de COVID-19, les épreuves et le déroulement du concours ont été modifiés. Les épreuves d'admissibilité et d'admission ont été fusionnées en une seule épreuve écrite d'admission. Cette situation a conduit le jury à adapter le sujet habituellement défini pour l'épreuve d'admissibilité : une plus large place a été laissée aux cas pratiques, et des questions devant permettre de tester la capacité des candidats à se projeter dans le poste ont été élaborées. Les contraintes d'organisation n'ont pas non plus permis de proposer des épreuves à composer sur ordinateur, qui auraient été plus adaptées au traitement des cas pratiques. Cela n'a pas permis d'évaluer la capacités des candidat-e-s à se servir d'un tableur et d'un logiciel de traitement de texte.

En outre, le jury a ressenti une certaine frustration à ne pas pouvoir tenir des auditions avec les candidats admissibles. Il n'a ainsi pas été possible d'évaluer certaines compétences comportementales, savoir-faire ou savoir-être des candidat-e-s : aptitude à l'encadrement, capacité à hiérarchiser, qualité et clarté de l'expression orale, capacité à se projeter..., autant de compétences attendues sur un poste de technicien en gestion administrative.

MEMBRES DU JURY :

PRESIDENTE	Olivier GEDEON		
EXPERT	Sébastien AUBINEAU		
MEMBRE	Thierry AMIARD		
MEMBRE	Barbara BSIR		
MEMBRE	Christine LAMBERTS		

A Nantes, le 16 juillet 2020

Signature du Président de jury